

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES conventionnés pratiquant les tarifs fixés par la convention

Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- ✓ exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation
- ✓ non-respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement de l'Assurance Maladie
<b>Consultation</b>	25 €	25 €
<b>Consultation pour nourrisson et enfant de 0 à 6 ans</b>	30 €	30 €
<b>Visite à domicile de jour</b>	35 €	35 €
<b>Visite en urgence de jour médicalement justifiée</b>	47,60 €	47,60 €
<b>Parage/suture de plaie superficielle &lt; 3cm (hors face)</b>	52,40 €	52,40 €
<b>Parage/suture de plaie profonde 3 à 10 cm (h. face)</b>	88,56 €	88,56 €
<b>Contention du membre sup.</b>	58,23 €	58,23 €
<b>Infiltration thérapeutique du membre inférieur</b>	38,50 €	38,50 €
<b>Visco-supplémentation de genou sous échographie</b>	<b>55 €</b>	<b>0 €</b>

Actes couramment pratiqués s'ajoutant au tarif de la consultation		
<b>Électrocardiogramme (ECG)</b>	14,26 €	14,26 €
<b>Frottis</b>	12,46 €	12,46 €
<b>Mésothérapie</b>	<b>10 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ostéopathie</b>	<b>25 €</b>	<b>0,00 €</b>

Certificat à la pratique du sport « Haut niveau » / Pôle Espoir, avec bandelette urinaire		
<b>Avec électrocardiogramme</b>	<b>50,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sans électrocardiogramme</b>	<b>36,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

ECG dans le cadre d'une visite d'absence de contre-indication à la pratique du sport		
	<b>15,00 €</b>	<b>0,00 €</b>